

## Information – jeune conducteur en apprentissage

Formation à la conduite via auto-école	
<b>L'accès direct</b>	Examen théorique + Test de perception des risques + 30 heures de formation pratique en auto-école ⇒ Accès direct à l'examen pratique ⇒ Pas de permis provisoire
<b>Permis provisoire de 18 mois – pas de guide</b>	Examen théorique + 20 heures de formation pratique en auto-école + Test sur les capacités techniques de conduite donne lieu au certificat d'aptitude  ⇒ Permis provisoire 18 mois sans guide + Test de perception des risques + ⇒ Min 3mois / max 18 mois pour présenter l'examen pratique

Formation à la conduite en filière libre	
<b>Classique</b>  <b>Permis de conduire provisoire avec guide</b>	Examen théorique + ⇒ Permis provisoire de 36 mois avec guide ⇒ Conduite de min 3 mois max 36 mois ou 1500km (compléter le Road Book) + RDV pédagogique pour le candidat et le guide soit dans une auto-école ou via E-learning (3h) + réception du Road Book + Test de perception des risques + ⇒ Accès à l'examen pratique

<b>Conversion</b>	<p>Examen théorique</p> <p>+</p> <p>⇒ Permis provisoire de 36 mois avec guide</p> <p>⇒ Conduite de min 3 mois max 36 mois ou 1500km (compléter le Road Book)</p> <p>+</p> <p>RDV pédagogique pour le candidat et le guide soit dans une auto-école ou via E-learning (3h) + réception du Road Book</p> <p>+</p> <p>Test de perception des risques</p> <p>+</p> <p>Test sur les capacités techniques de conduite donne lieu au certificat d'aptitude</p> <p>+</p> <p>⇒ Conversion en permis provisoire de 18 mois sans guide (min 3 mois et max 18 mois)</p> <p>⇒ Accès à l'examen pratique</p> <p>La conversion de 18 mois en 36 mois est aussi possible</p>
-------------------	--

**Dans tous les cas, il faut avoir 18 ans pour l'obtention du permis de conduire définitif**

Le permis provisoire se commande auprès de votre commune de résidence,

Vous devez impérativement vous munir de :

- ⇒ Votre carte d'identité
- ⇒ De l'attestation de réussite théorique délivrée par le centre d'examen
- ⇒ Pour les permis provisoires, en cas d'absence du (des) guide(s), la copie de leur carte d'identité et de leur permis de conduire

Mon permis provisoire a expiré – que faire ?

Après expiration de la validité d'un permis de conduire provisoire 18 mois ou 36 mois, vous devez **attendre 3 ans** pour pouvoir obtenir un nouveau permis de conduire provisoire 18 mois ou 36 mois.

Pendant cette période d'attente, il est possible d'obtenir **un permis provisoire 12 mois avec guide** aux conditions suivantes :

- votre permis de conduire provisoire précédent n'est plus valable et vous êtes en temps d'attente de 3 ans ;
- votre examen théorique doit encore être valable (soit avoir réussi il y a moins de 3 ans). Dans le cas contraire, il convient de passer d'abord un nouvel examen théorique;

- vous devez avoir suivi 6 heures d'école de conduite - ces cours doivent avoir été suivis après expiration de la validité de votre permis de conduire provisoire (M36 ou M18) précédent. Les cours d'école de conduite sont valables pendant 3 ans ;
- au moins un guide doit être mentionné sur le permis de conduire provisoire M12.
  - ⇒ Ce permis provisoire vous permet de passer l'examen pratique dans les 12 mois.
  - ⇒ Il ne peut être délivré qu'une seule fois.